

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3191

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par
Mme Renée-Reine Allardon

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Madame Yéréman

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3191**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Bron

objet : **Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Renée-Reine Allardon**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Madame Renée-Reine Allardon a présenté une demande de rétrocession et de remboursement de la concession n° 115 au parc-cimetière de Bron, acquise le 7 décembre 2007.

Cette concession étant libre de tout corps et monument, il apparaît justifié que la Communauté urbaine de Lyon accepte cette rétrocession et rembourse à madame Renée-Reine Allardon le prix de la concession et de la location du caveau, au prorata du temps écoulé.

Toutefois, il y a lieu de rappeler que le tiers du prix initial de la concession, versé au centre communal d'action sociale de la Ville de Bron, conformément à la délibération n° 2000-6061 du Conseil du 18 décembre 2000, lui reste acquis et ne peut être compris dans la somme remboursable.

Cette concession a été attribuée à madame Renée-Reine Allardon, pour une durée de 15 ans, compte tenu du temps écoulé et de la déduction de la part versée au centre communal d'action sociale de Bron, la Communauté urbaine devrait lui rembourser la somme de 969,89 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la rétrocession, à la Communauté urbaine de Lyon par madame Renée-Reine Allardon, de la concession et du caveau n° 115 situés au parc-cimetière de Bron.

2° - Autorise le remboursement à madame Renée-Reine Allardon pour un montant de 969,89 €.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 658 - fonction 026 - opération n° 0P22O2635.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.